

COMMUNE DE LABEGUDE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025 A 19 HEURES

Date de la convocation :
07 novembre 2025

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16/10/2025
- Convention pluriannuelle de soutien financier avec le CSC Le Palabre
- Financement investissement – demande de prêt au Crédit Agricole
- Décisions modificatives n°1 du BP 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM DURAND Gérald, GOSSE Pascal, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME BRUNEL Isabelle à MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie, M BESSON Jonathan à DURAND Gérald, M GROS Cyril à MME TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, M VERNET David à M VOLLE Jean-Luc

Secrétaire de Séance : M GOSSE Pascal

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025.

DELIBERATIONS

N° 44/2025

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT 2026-2029 D'OBJECTIFS ET DE MOYENS D'ACCES A L'OFFRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, la convention pluriannuelle de partenariat, d'objectifs et de moyens en matière d'accès à l'offre de loisirs du centre socio-culturel Le Palabre couvrant la période allant du 01.01.2026 au 31.12.2029.

Le centre socio-culturel Le Palabre propose deux accueils de loisirs fixes pour les 3-11 ans, les mercredis scolaires et les vacances : Aubenas-Baza et Lavilledieu.

Également, un accueil jeunes 12-17 ans est en place pendant les vacances scolaires (hors fin d'année) dans les locaux du Palabre.

Pendant les vacances scolaires (hors vacances fin d'année), l'offre de loisirs s'étend avec une proposition de 2 centres de loisirs itinérants financés par la CCBA, pour lesquels les habitants y ont accès sans conditions.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'accueil, des enfants de la commune de Labégude, aux centres de loisirs fixes 3-11 ans agréés par le service départemental à la jeunesse à l'engagement et au sport (SDJES) organisé par le centre socio culturel le Palabre et au secteur jeunes 12- 17 ans.

Afin que les familles Labégudiennes puissent accéder aux offres de loisirs proposées, la commune doit être signataire d'une convention garantissant sa contribution au coût de la journée animation enfant qui est de 45 €.

Après déduction de la participation des familles et des aides de la CAF de l'Ardèche, un reste à charge de 23 € journalier par enfant doit être couvert par les communes de résidence des familles.

La proposition de subvention concerne les inscriptions des enfants de la commune lors des vacances scolaires et des mercredis scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ➔ autorise le Maire à signer la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens d'accès à l'offre de loisirs du centre socio-culturel Le Palabre pour la période 2026-2029.

N°45/2025

OBJET : DEMANDE DE PRET DE 400 000 € A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de financement d'investissements 2025.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

- Décide de demander à la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt selon les caractéristiques suivantes :
 - Montant : 400 000 €

- Durée : 10 ans
 - Taux actuel : 3.39 % fixe sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition
 - Echéances trimestrielles
 - Première échéance du prêt 3 mois après la date de déblocage des fonds.
 - Frais de dossier : 400 € (non soumis à TVA)
- S'engage pendant toute la durée du prêt au nom du conseil municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.
- S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le conseil municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

- Le Maire certifie, sous sa responsabilité, que le présent acte est rendu exécutoire en application de l'article L2131-1 du Code Général des collectivités territoriales.

N° 46/2025

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2025

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°45/2025 adoptée en cette même séance, approuvant la demande de crédit auprès du Crédit Agricole pour le financement d'investissements,

Considérant qu'il convient d'inscrire au budget principal 2025 de nouvelles dépenses et recettes,

Monsieur le Maire propose de voter la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement :

<i>Article – désignation</i>	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
213 - Constructions		320 689 €

Recettes d'investissement :

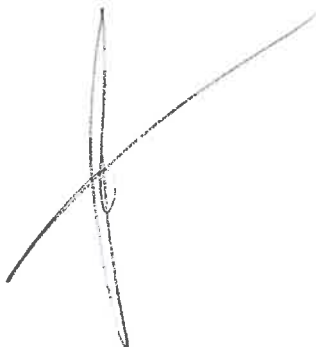
<i>Article – désignation</i>	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
1641 – Emprunt en euros		320 689 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ➔ Adopte la décision modificative proposée en inscrivant en dépenses et en recettes sur la section d'investissement 320 689 € tels que détaillé ci-dessus.
- ➔ Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
Pascal GOSSE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Gosse', written over a faint circular stamp.

Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

